



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-quatrième session

Siège de l'OMS, Genève, 29 juin-2 juillet 2010

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTIVITÉS POUR LE CODEX

AVANT-PROJET DE PLAN GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS POUR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

(préparé par l'Australie et la Nouvelle-Zélande avec l'aide de la FAO et de l'OMS)

Généralités

1. À sa soixante-troisième session, le Comité a rappelé qu'il avait examiné à sa soixante-deuxième session un premier projet de plan général d'activités pour le Codex élaboré à la demande de la Commission, à sa trente et unième session, par les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le Comité a noté qu'un plan d'activités lié au cadre stratégique des organismes principaux pourrait être utilisé par les membres pour présenter aux organisations de tutelle des arguments irréfutables pour la mobilisation des fonds nécessaires au fonctionnement durable de la Commission du Codex Alimentarius.
2. Le membre issu de la région Pacifique Sud-Ouest (Australie) a présenté le document de travail, qui avait été révisé avec l'aide de la Nouvelle-Zélande, de la FAO et de l'OMS, de manière à intégrer les observations formulées lors de la soixante-deuxième session. Ce document avait été simplifié et sa terminologie alignée sur celle employée dans le cadre du nouveau processus de budgétisation de la FAO. Le membre a expliqué que ce document avait pour but de fournir un cadre rigoureux et systématique pour l'estimation des besoins en ressources pour les activités et les programmes de la Commission, de définir clairement les liens entre les objectifs de haut niveau des organisations de tutelle et le plan stratégique de la Commission, d'expliquer dans le détail l'allocation des ressources, de reconnaître les contributions des pays hôtes au programme du Codex et de fournir les informations nécessaires aux membres du Codex pour leur permettre de contribuer à l'examen des questions de financement au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS et de justifier, par exemple, les besoins de fonds supplémentaires.
3. Le Représentant de la FAO a déclaré que cette dernière jugeait la proposition intéressante, mais que sa mise au point définitive nécessiterait d'en savoir davantage sur la manière dont l'Organisation allait avancer dans la mise en œuvre du processus de budgétisation axé sur les résultats. Le Représentant a indiqué que le Codex avait été cité par la Conférence de la FAO comme l'un des programmes mixtes dont le fonctionnement était efficace. Le Représentant a ajouté que, étant donné que le budget du Codex était géré comme un budget unique reposant sur des contributions de la FAO et de l'OMS, il n'était pas possible de dissocier les contributions de ces deux organisations pour telle ou telle activité, ainsi que le suggérait le document de travail. Le Représentant a également déclaré qu'un examen plus approfondi était nécessaire en ce qui concerne la manière de mesurer la qualité des avis scientifiques fournis au Codex, au moment où ils sont finalisés et donnés ou utilisés par le Codex.
4. Plusieurs membres étaient d'avis qu'il faudrait préciser davantage comment le plan d'activités serait employé, quel était son but premier et à qui il s'adressait principalement. Pour certains membres, il était encore difficile de comprendre en quoi ce plan pourrait constituer un argument décisif pour appuyer une demande de ressources supplémentaires. Certains membres ont suggéré que le plan devrait mettre l'accent sur une

utilisation plus efficiente du budget et qu'en plus de demander des ressources supplémentaires il pourrait contribuer à réaliser des économies.

5. Le représentant de la région Pacifique Sud-Ouest a fait savoir au Comité que la visée et les objectifs du plan d'activités étaient les suivants:
 - fournir un cadre rigoureux et systématique pour l'estimation des besoins en ressources pour les activités et les programmes de la Commission;
 - définir clairement les liens entre les objectifs de haut niveau des organisations de tutelle (FAO et OMS) et les propres objectifs et priorités stratégiques de la Commission;
 - expliquer dans le détail les ressources allouées aux divers programmes, principalement pour les activités liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments;
 - reconnaître la contribution importante des membres à la réalisation du programme de travail de la Commission grâce aux arrangements avec les pays hôtes;
 - fournir les informations nécessaires aux membres du Codex pour leur permettre de contribuer à l'examen des questions de financement au niveau des organisations de tutelle.
6. Certaines délégations ont proposé qu'il soit procédé à une évaluation de la charge de travail induite par l'élaboration du plan, et que l'on détermine s'il convenait de préparer le plan au niveau de l'activité ou s'il pouvait rester au niveau de l'objectif. Le Comité a estimé qu'il faudrait inclure dans le plan les informations relatives aux coûts d'accueil ou d'accueil conjoint des Comités du Codex. Un membre était d'avis que ces informations pourraient contribuer à déterminer la part des dépenses liées à la situation géographique et étoffer les discussions, en particulier celles concernant la proposition du Brésil de concentrer toutes les réunions du Codex à Rome ou à Genève.
7. Les délégations australiennes et néo-zélandaises (avec l'aide de la FAO et de l'OMS) ont peaufiné l'avant-projet de *Plan général d'activités* (pièce jointe 1) en se concentrant sur les activités 1.1 à 1.4 du Plan stratégique du Codex, en y incluant des données chiffrées, des indicateurs de performance et les contributions apportées par les pays hôtes qui tiennent compte des observations formulées à la soixante-troisième session et des éléments nouveaux découlant de l'introduction du nouveau processus de budgétisation de la FAO. Sur les avis de la FAO et de l'OMS, leurs contributions ont été combinées afin de figurer en une seule et même ligne dans le Plan général d'activités.
8. Pour ce qui est des Résultats/Indicateurs mesurables du Plan général d'activités, ceux-ci doivent être mieux alignés sur la performance, le suivi et l'établissement de rapports concernant les systèmes fondés sur les résultats de la FAO et de l'OMS car les exemples fournis sont identiques dans tous les cas. Le Secrétariat du Codex ainsi que les organisations de tutelle souhaitent peut-être définir des indicateurs de performance plus précis.

Notes explicatives pour la pièce jointe 1 *Plan général d'activités*

9. La première partie du document décrit dans leurs grandes lignes la raison d'être et les objectifs du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius) et identifie les liens avec le Plan à moyen terme 2010-2013 de la FAO et le Plan stratégique à moyen terme 2008-2013 de l'OMS.
10. Le *Plan d'activités* (Annexe 1) détaille les activités planifiées (y compris leur coût estimé) qui figurent dans le Tableau 1 du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission. Aux fins du premier projet de plan d'activités et dans l'intérêt d'appliquer un cadre simplifié, les estimations des coûts, dans le premier cas, sont restreintes aux activités 1.1 à 1.4 énumérées sous l'objectif 1 du Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius, cela n'excluant pas l'extension à d'autres objectifs à un autre moment dans l'avenir. L'estimation des coûts au titre des activités 1.1 et 1.2 sera particulièrement importante pour montrer le changement stratégique advenu dans les activités de la Commission qui, axées sur la sécurité sanitaire des aliments, sont maintenant réorientées vers des travaux non liés à ce domaine. Sur les avis de la FAO et de l'OMS, leurs contributions ont été combinées afin de figurer en une seule et même ligne.
11. Le *Plan d'activités* indique les parties responsables ainsi que les liens entre chaque activité et les résultats/objectifs des organes de tutelle. L'incorporation dans le *Plan général d'activités* des ressources allouées à chaque activité, des résultats/indicateurs mesurables fournira des informations importantes pour permettre aux membres du Comité exécutif de procéder à des examens plus détaillés des allocations

budgétaires globales en regard des activités planifiées. En effectuant ces examens, le Comité exécutif pourra fournir au Secrétariat des avis en meilleure connaissance de cause s'agissant des allocations de ressources dans toutes ces activités, notamment pour déterminer, si nécessaire, quelles activités pourraient être reportées, voire interrompues, pour cause de financements insuffisants.

12. Les *Dépenses du programme* (Annexe 2) identifient les ressources financières qui ont été allouées à la Commission du Codex Alimentarius par les organes principaux ainsi que les recettes externes et les contributions des gouvernements hôtes. Il est important d'incorporer les contributions faites par les pays hôtes pour couvrir les dépenses de fonctionnement du programme afin de donner tant aux organes principaux qu'aux membres du Codex une estimation plus réaliste des coûts réels du Programme du Codex.
13. Les *Dépenses du programme*, telles qu'elles sont présentées actuellement, fournissent un récapitulatif utile des dépenses mais pourraient être étendues à une date ultérieure lorsque ce modèle aura fait ses preuves. Le résumé d'une page des revenus et des dépenses sera un outil utile qui peut être utilisé comme présentation anticipée des dépenses estimées mais également comme méthode pour prévoir les dépenses futures, à l'intention des organes principaux et des membres. L'extension à une date ultérieure pour permettre une identification plus claire de la répartition des coûts constituerait une méthode transparente pour cerner où sont effectuées les dépenses importantes et pourrait être utile à l'avenir quand des mesures de réduction des coûts seront exigées. Par exemple, lorsqu'il s'est agi, par le passé, de trouver les moyens de réaliser des économies, la suppression des sessions du Comité exécutif du Codex a été la seule option; moyennant une estimation plus détaillée des dépenses mise à la disposition du Comité exécutif et des membres de la Commission, on pourrait éventuellement identifier d'autres chapitres comptables permettant de faire des économies à l'avenir.

Recommandation

14. Le Comité exécutif est invité à examiner le projet de Plan général d'activités proposé en pièces jointes 1 et 2 en vue de recommander à la Commission que ce plan soit utilisé par le Secrétariat du Codex afin d'informer les membres sur les ressources réellement allouées aux activités de la Commission du Codex Alimentarius. À leur tour, les membres seront encouragés à s'appuyer sur les informations contenues dans le Plan général d'activités dans leurs interactions avec les organisations de tutelle (FAO/OMS) afin d'assurer un financement durable des programmes et activités de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires.

Pièce jointe 1

Plan général d'activités du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)

Le présent document établit un Plan général d'activités pour la Commission du Codex Alimentarius harmonisant les objectifs stratégiques des organes principaux de la FAO et de l'OMS ainsi que de la Commission et incorpore une liste d'activités planifiées assorties d'une répartition clairement définie des ressources allouées et des coûts.

Vision stratégique

La Commission du Codex Alimentarius envisage une offre alimentaire mondiale assurant au consommateur un niveau de protection le plus élevé possible en matière de sécurité alimentaire et de qualité des aliments. À cette fin, la Commission élaborera des normes et textes correspondants reconnus au niveau international qui soient fondés sur des principes scientifiques et aient pour but de protéger la santé des consommateurs et d'instaurer des pratiques commerciales équitables.

Harmonisation avec les plans FAO/OMS à moyen terme

Dans le cadre des Objectifs stratégiques de la FAO, les résultats de l'Organisation sont plus spécifiques et indiquent les résultats attendus sur une période de quatre ans – pour lesquels la FAO sera tenue responsable – quant à l'adoption et à la mise en application par les États Membres et les partenaires des produits et services de la FAO. L'identification des résultats de l'Organisation s'applique aussi aux objectifs fonctionnels. Les objectifs et les résultats sont présentés à la Section IV du Plan stratégique et décrits en détail dans le Plan à moyen terme 2010-2013¹.

L'objectif stratégique de la FAO auquel le Secrétariat du Codex contribue est le suivant:

Objectif stratégique D1: Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire.

Dans le cadre de cet objectif stratégique, un certain nombre de *résultats organisationnels* à l'appui de l'objectif stratégique ont été définis. Les résultats organisationnels auxquels le Secrétariat du Codex contribue sont les suivants:

Résultat organisationnel D1 – Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale;

Résultat organisationnel D2 – Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui soutiennent une approche basée sur l'ensemble de la filière alimentaire;

Résultat organisationnel D3 – Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace les programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments en conformité avec les normes internationales;

Résultat organisationnel D4 – Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché.

Plusieurs résultats (Résultats par unité) contribuent à chaque Résultat organisationnel. Le *Résultat par unité* dont le Secrétariat du Codex est l'unique responsable est le *Résultat par unité DOIG106: Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son plan stratégique. Il est à l'appui de la concrétisation du Résultat organisationnel D1.*

¹ Éléments pour le projet de Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2010-2013, et le Programme de travail et budget 2010-2011, Conseil de la FAO, CL 136/16.

Les autres résultats par unité liés à l'élaboration des normes du Codex sont les suivants:

D01G107 – Avis scientifiques sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments communiqués aux organes chargés de l'élaboration des normes et aux États Membres de la FAO;

D01G108 – Spécifications techniques pour les pesticides établies et avis scientifiques fournis sur les limites maximales de résidus ou les pesticides dans les aliments;

D01G109 – Avis scientifiques sur les questions liées à la nutrition d'intérêt international élaborés et diffusés.

Résultat par unité D01G112 – Appui scientifique et technique aux activités du Codex liées aux poissons et aux produits de la pêche.

D'autres Résultats par unité sont liés à l'utilisation des normes du Codex au niveau national et au renforcement des capacités nationales à participer plus efficacement aux travaux du Codex. Ceux-ci dépassent le cadre de ce projet de Plan général d'activités, qui est limité aux activités 1.1 à 1.4 du Plan stratégique du Codex.

Le principal objectif stratégique de l'OMS² et résultat attendu à l'échelle de l'organisation définissant les travaux du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires auquel les activités du Codex contribuent est l'Objectif stratégique 9.

Objectif stratégique 9: Améliorer la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire tout au long de la vie en favorisant la santé publique et le développement durable.

Dans le cadre de cet objectif stratégique, le résultat correspondant attendu à l'échelle de l'organisation qui définit l'activité du Codex est le 9.2:

Résultat attendu à l'échelle de l'organisation 9.2 – Normes, y compris les références, les besoins, les priorités en matière de recherche, les directives, les manuels de formation et les règles, produits et transmis aux États membres afin d'accroître leur capacité à évaluer et à faire face à toutes les formes de malnutrition ainsi qu'aux maladies zoonotiques et non zoonotiques, et de promouvoir des pratiques alimentaires saines.

Outre le fait de définir de cette manière les activités du Codex du point de vue de l'OMS, les États membres de cette organisation ont pris conscience des tâches supplémentaires importantes effectuées par l'OMS à l'appui des bons résultats des activités du Codex. Ainsi, dans le cadre de ce résultat attendu à l'échelle de l'organisation, un certain nombre de résultats spécifiques attendus qui ont été proposés pour 2010-2011 contribuent directement aux travaux du Codex et relèvent de la responsabilité du Département Sécurité sanitaire des aliments et zoonoses:

- Avis scientifiques, orientations techniques, protocoles, priorités en matière de recherche, manuels et évaluations produits à l'appui de normes et de la fixation de normes et dans le but d'augmenter les capacités des États membres à évaluer, prévenir toutes les formes de maladie d'origine alimentaire et à y faire face.
- Directives sanitaires stratégiques et appui fournis à la Commission du Codex Alimentarius pour renforcer ses activités et la participation de ses membres.
- Appui fourni aux États membres pour leur participation à des activités normatives internationales (Codex).

Un autre résultat attendu de l'OMS à l'échelle de l'organisation en rapport avec les travaux du Codex est le 9.6:

Résultat attendu à l'échelle de l'Organisation 9.6 – Capacités renforcées et appui fourni aux États membres pour leur participation à des activités normatives internationales afin d'accroître leur capacité à évaluer les risques dans les domaines des maladies d'origine alimentaire zoonotiques et non zoonotiques et de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de contrôle alimentaire en lien avec les systèmes d'urgence internationaux.

² Plan stratégique à moyen terme 2008-2013 de l'OMS.

Gouvernance³

Pour favoriser la concrétisation de la vision stratégique et des objectifs stratégiques des organes principaux, la Commission du Codex Alimentarius doit prendre des mesures conjointement avec ses organisations principales et ses membres. La Commission continue à appeler instamment la FAO et l'OMS à mobiliser des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Les autres rôles clés de ces organisations sont de prêter des avis scientifiques à la demande de la Commission du Codex Alimentarius et d'apporter une assistance technique aux membres en développement afin de permettre à ceux-ci de participer effectivement au processus d'élaboration de normes et de renforcer leurs capacités afin qu'ils mettent en place des systèmes efficaces de contrôle des aliments. La Commission a pleinement conscience des efforts consentis par ses membres, en particulier par ceux d'entre eux qui prêtent un soutien significatif, notamment financier, à ses travaux comme les gouvernements hôtes des organes subsidiaires ou les pays contribuant à des programmes extrabudgétaires de la FAO et de l'OMS, notamment au Projet et Fonds fiduciaire à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex). En étroite collaboration avec les partenaires susmentionnés, la Commission se concentrera sur les objectifs et les activités du Plan stratégique 2008-2013 pour concrétiser sa vision stratégique.

³ Adapté du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius – Objectifs stratégiques et responsabilités partagées, page 3.

Partie 2

Annexe 1

Plans généraux d'activités

Intitulé de l'activité	Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments
Identification de l'activité	1.1
Gestionnaire(s) chargé(s) de l'activité [parties responsables]	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCCF), Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF), Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU), groupes de travail et comités des produits compétents
Parrains de l'activité	Secrétariat du Codex/Président/gouvernements hôtes
Objectif de la Commission du Codex Alimentarius ⁴	Objectif 1 Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
Calendrier	Activité permanente
Résultat par unité FAO	D0106 <i>Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son plan stratégique.</i>
Résultat attendu à l'échelle de l'organisation OMS	Résultat attendu à l'échelle de l'organisation 9.2 <i>Normes, y compris les références, les besoins, les priorités en matière de recherche, les directives, les manuels de formation et les règles, produits et transmis aux États membres afin d'accroître leur capacité à évaluer et à faire face à toutes les formes de malnutrition ainsi qu'aux maladies zoonotiques et non zoonotiques, et de promouvoir des pratiques alimentaires saines.</i>

SECTION 1: DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, en tenant compte des progrès scientifiques et technologiques, afin de s'assurer qu'ils: mettent l'accent sur une approche horizontale, reposent sur une approche de la sécurité sanitaire des aliments fondée sur l'analyse des risques et applicable à la totalité de la filière alimentaire et reflètent les différences de situation à l'échelle mondiale afin de ne pas limiter plus que nécessaire les échanges internationaux, tout en respectant les objectifs fondamentaux de la Commission du Codex Alimentarius, compte dûment tenu des incidences techniques et économiques pour tous les membres, ainsi que des besoins spécifiques des pays en développement, notamment en matière d'infrastructures, de ressources et de capacités techniques et juridiques.

⁴ Objectif – Cette section identifie le lien avec l'objectif correspondant du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius.

SECTION 2: RESSOURCES ALLOUÉES À L'ACTIVITÉ [indiquer l'exercice biennal correspondant]

			Part du budget global allouée à cette activité (en %)
Recettes	Contribution FAO/OMS	\$	
	Contributions des pays hôtes	\$	
	Autres contributions (extrabudgétaires)		
	TOTAL	\$	
Dépenses		\$	
Effectifs (cadre organique et services généraux)⁵	En poste		

Activités principales	Résultats/Indicateurs mesurables
Faciliter l'examen et l'élaboration de normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des aliments.	Toutes les activités normatives programmées par la Commission sont réalisées conformément aux calendriers du descriptif de projet.
Préparation, distribution et traduction de tous les documents et rapports de réunion.	Tous les documents du Codex sont préparés et distribués au plus tard un mois avant chaque réunion. Tous les rapports reflètent de manière concise et précise les débats et leurs résultats. Les textes des normes adoptées sont disponibles trois mois après la session de la Commission.
Liaison avec des organes experts concernant la prestation d'avis scientifiques pour appuyer le travail des organes subsidiaires.	Les demandes de prestation d'avis scientifiques sont conformes aux politiques d'analyse des risques du Comité et présentées en temps voulu. Utilisation faite par les Comités/la Commission du Codex des avis scientifiques fournis dans l'établissement de normes.
Participation à l'Examen critique des nouvelles activités et de l'état d'avancement des travaux existants.	Informations utiles communiquées à l'Examen critique permettant au Comité exécutif de remplir cette fonction. Participation de tous les Présidents de Comités à l'Examen critique.

⁵ Équivalent temps plein.

Intitulé de l'activité	Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires
Indentification de l'activité	1.2
Gestionnaire(s) chargé(s) de l'activité [parties responsables]	Groupes de travail, comités des produits et comités de coordination FAO/OMS
Parrains de l'activité	Secrétariat du Codex/Président/gouvernements hôtes
Objectif de la Commission du Codex ⁶	Objectif 1 Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
Calendrier	Activité permanente
Résultat par unité FAO	D0106 <i>Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son plan stratégique.</i>
Résultat attendu à l'échelle de l'organisation OMS	

SECTION 1: DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires, tenant compte des progrès scientifiques et technologiques, afin de s'assurer qu'ils: sont de nature générique et, tout en conservant leur portée générale, reflètent les différences de situation à l'échelle mondiale et mettent l'accent sur des caractéristiques essentielles, de façon à ne pas être trop prescriptifs et à ne pas limiter les échanges internationaux plus que nécessaire, tout en respectant les objectifs fondamentaux de la Commission du Codex Alimentarius, compte dûment tenu des incidences techniques et économiques pour tous les membres, ainsi que des besoins spécifiques des pays en développement, notamment en matière d'infrastructures, de ressources et de capacités techniques et juridiques.

SECTION 2: RESSOURCES ALLOUÉES À L'ACTIVITÉ [indiquer l'exercice biennal correspondant]

			Part du budget global allouée à cette activité (en %)
Recettes	Contribution FAO/OMS	\$	
	Contributions des pays hôtes	\$	
	Autres contributions (extrabudgétaires)	\$	
	TOTAL	\$	
Dépenses		\$	
Effectifs (cadre organique et services généraux)⁷	En poste		

⁶ Objectif – Cette section identifie le lien avec l'objectif correspondant du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius.

⁷ Équivalent temps plein.

Activités principales	Résultats/Indicateurs mesurables
Faciliter l'examen et l'élaboration de normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires.	Toutes les activités normatives programmées par la Commission sont réalisées conformément aux calendriers du descriptif de projet.
Préparation, distribution et traduction de tous les documents et rapports de réunion.	Tous les documents du Codex sont préparés et distribués au plus tard un mois avant chaque réunion. Tous les rapports reflètent de manière concise et précise les débats et leurs résultats. Les textes des normes adoptées sont disponibles trois mois après la session de la Commission.
Liaison avec des organes experts concernant la prestation d'avis scientifiques pour appuyer le travail des organes subsidiaires.	Les demandes de prestation d'avis scientifiques sont conformes aux politiques d'analyse des risques du Comité et présentées en temps voulu. Utilisation faite par les Comités/la Commission du Codex des avis scientifiques fournis dans l'établissement de normes.
Participation à l'Examen critique des nouvelles activités et de l'état d'avancement des travaux existants.	Informations utiles communiquées à l'Examen critique permettant au Comité exécutif de remplir cette fonction. Participation de tous les Présidents de Comités à l'Examen critique.

Intitulé de l'activité	Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition
Identification de l'activité	1.3
Gestionnaire(s) chargé(s) de l'activité [parties responsables]	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL), Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)
Parrain de l'activité	Secrétariat du Codex/Président/gouvernements hôtes
Objectif de la Commission du Codex ⁸	Objectif 1 Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
Calendrier	Activité permanente
Résultat par unité FAO	D0106 <i>Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son plan stratégique.</i>
Résultat attendu à l'échelle de l'organisation OMS	Résultat attendu à l'échelle de l'organisation 9.2 <i>Normes, y compris les références, les besoins, les priorités en matière de recherche, les directives, les manuels de formation et les règles, produits et transmis aux États membres afin d'accroître leur capacité à évaluer et à faire face à toutes les formes de malnutrition ainsi qu'aux maladies zoonotiques et non zoonotiques, et de promouvoir des pratiques alimentaires saines.</i>

⁸ Objectif – Cette section identifie le lien avec l'objectif correspondant du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius.

SECTION 1: DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition, tenant compte des progrès scientifiques et technologiques et de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, afin de s'assurer qu'ils: mettent l'accent sur une approche horizontale et sur la nécessité de conserver un caractère général et traitent les questions d'étiquetage des denrées alimentaires et de nutrition d'une manière qui ne soit pas trop prescriptive et qui ne limite pas les échanges internationaux plus que nécessaire, tout en respectant les objectifs fondamentaux de la Commission du Codex Alimentarius, compte dûment tenu des incidences techniques et économiques pour tous les membres, ainsi que des besoins spécifiques des pays en développement, notamment en matière d'infrastructures, de ressources et de capacités techniques et juridiques.

SECTION 2: RESSOURCES ALLOUÉES À L'ACTIVITÉ [indiquer l'exercice biennal correspondant]

			Part du budget global allouée à cette activité (en %)
Recettes	Contribution FAO/OMS	\$	
	Contributions des pays hôtes	\$	
	Autres contributions (extrabudgétaires)	\$	
	TOTAL	\$	
Dépenses		\$	
Effectifs (cadre organique et services généraux)⁹	En poste		

Activités principales	Résultats/Indicateurs mesurables
Faciliter l'examen et l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition.	Toutes les activités normatives programmées par la Commission sont réalisées conformément aux calendriers du descriptif de projet.
Préparation, distribution et traduction de tous les documents et rapports de réunion.	Tous les documents du Codex sont préparés et distribués au plus tard un mois avant chaque réunion. Tous les rapports reflètent de manière concise et précise les débats et leurs résultats. Les textes des normes adoptées sont disponibles trois mois après la session de la Commission.
Liaison avec des organes experts concernant la prestation d'avis scientifiques pour appuyer le travail des organes subsidiaires.	Les demandes de prestation d'avis scientifiques sont conformes aux politiques d'analyse des risques du Comité et présentées en temps voulu. Utilisation faite par les Comités/la Commission du Codex des avis scientifiques fournis dans l'établissement de normes.
Participation à l'Examen critique des nouvelles activités et de l'état d'avancement des travaux existants.	Informations utiles communiquées à l'Examen critique permettant au Comité exécutif de remplir cette fonction. Participation de tous les Présidents de Comités à l'Examen critique.

⁹ Équivalent temps plein.

Intitulé de l'activité	Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse
Identification de l'activité	1.4
Gestionnaire(s) chargé(s) de l'activité [parties responsables]	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS), Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)
Parrain de l'activité	Secrétariat du Codex/Président/gouvernements hôtes
Objectif de la Commission du Codex ¹⁰	Objectif 1 Promouvoir des cadres réglementaires cohérents
Calendrier	Activité permanente
Résultat par unité FAO	D0106 <i>Mise en œuvre du programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son plan stratégique.</i>
Résultat attendu à l'échelle de l'organisation OMS	Résultat attendu à l'échelle de l'organisation 9.2 <i>Normes, y compris les références, les besoins, les priorités en matière de recherche, les directives, les manuels de formation et les règles, produits et transmis aux États membres afin d'accroître leur capacité à évaluer et à faire face à toutes les formes de malnutrition ainsi qu'aux maladies zoonotiques et non zoonotiques, et de promouvoir des pratiques alimentaires saines.</i> Résultat attendu à l'échelle de l'Organisation 9.6 <i>Capacités renforcées et appui fourni aux États membres pour leur participation à des activités normatives internationales afin d'accroître leur capacité à évaluer les risques dans les domaines des maladies d'origine alimentaire zoonotiques et non zoonotiques et de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de contrôle alimentaire en lien avec les systèmes d'urgence internationaux.</i>

SECTION 1: DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Examiner et élaborer des normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage, en particulier les orientations sur l'équivalence, la reconnaissance mutuelle et la traçabilité/le traçage du produit, tenant compte des progrès scientifiques et technologiques, afin de s'assurer qu'ils: mettent l'accent sur une approche horizontale et sur la nécessité de conserver un caractère général et reflètent les différences de situation à l'échelle mondiale, de façon à ne pas être trop prescriptifs et à ne pas limiter les échanges internationaux plus que nécessaire, tout en respectant les objectifs fondamentaux de la Commission du Codex Alimentarius, compte dûment tenu des incidences techniques et économiques pour tous les membres, ainsi que des besoins spécifiques des pays en développement, notamment en matière d'infrastructures, de ressources et de capacités techniques et juridiques.

¹⁰ Objectif – Cette section identifie le lien avec l'objectif correspondant du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius.

SECTION 2: RESSOURCES ALLOUÉES À L'ACTIVITÉ [indiquer l'exercice biennal correspondant]

			Part du budget global allouée à cette activité (en %)
Recettes	Contribution FAO/OMS	\$	
	Contributions des pays hôtes	\$	
	Autres contributions (extrabudgétaires)	\$	
	TOTAL	\$	
Dépenses		\$	
Effectifs (cadre organique et services généraux)¹¹	En poste		

Activités principales	Résultats/Indicateurs mesurables
Faciliter l'examen et l'élaboration de normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse.	Toutes les activités normatives programmées par la Commission sont réalisées conformément aux calendriers du descriptif de projet.
Préparation, distribution et traduction de tous les documents et rapports de réunion.	Tous les documents du Codex sont préparés et distribués au plus tard un mois avant chaque réunion. Tous les rapports reflètent de manière concise et précise les débats et leurs résultats. Les textes des normes adoptées sont disponibles trois mois après la session de la Commission.
Liaison avec des organes experts concernant la prestation d'avis scientifiques pour appuyer le travail des organes subsidiaires.	Les demandes de prestation d'avis scientifiques sont conformes aux politiques d'analyse des risques du Comité et présentées en temps voulu. Utilisation faite par les Comités/la Commission du Codex des avis scientifiques fournis dans l'établissement de normes.
Participation à l'Examen critique des nouvelles activités et de l'état d'avancement des travaux existants.	Informations utiles communiquées à l'Examen critique permettant au Comité exécutif de remplir cette fonction. Participation de tous les Présidents de Comités à l'Examen critique.

¹¹ Équivalent temps plein.

Appendice 2

Modèle de dépenses du programme

Entité de programme	Codex	
Entité résultat par unité de la FAO	Alimentarius	
Entité du programme de l'OMS	D0106	
Entité du programme de l'OMS	Objectif 9	
Recettes		\$
Crédits FAO		
Crédits OMS		
Réserve du Programme (report de l'exercice 2009-10)		
Recettes externes (ressources nouvelles en 2010-11)		Prière d'indiquer l'origine des recettes externes
Recettes totales	_____	

		\$
	Traitements des fonctionnaires du cadre organique	
	Traitements des agents des services généraux	
	Dépenses de personnel¹²	
	Autres ressources humaines ¹³	
	Dépenses générales ¹⁴	
	Matériel durable ¹⁵	
	Facturation interne ¹⁶	
	Voyages	
	Autres dépenses	

¹² Il peut être utile de fournir des informations supplémentaires concernant les effectifs et les classes correspondantes.

¹³ Inclut consultants, personnel contractuel et heures supplémentaires du personnel des services généraux.

¹⁴ Inclut le petit matériel et les dépenses générales de fonctionnement, les frais généraux et les frais d'hospitalité.

¹⁵ Inclut le matériel informatique et le mobilier.

¹⁶ Inclut le personnel temporaire, la traduction, l'interprétation et l'impression, assurés par les unités compétentes du Siège de la FAO.

Autres dépenses – Total partiel

Montant total des coûts directs du programme

Frais généraux

Montant total des dépenses du programme